

Culture politique, esclavage et décentralisation. La revanche politique des descendants d'esclaves au Bénin et au Niger

Hahonou, Eric Komlavi

Published in:
Politique Africaine

Publication date:
2008

Document Version
Tidlig version også kaldet pre-print

Citation for published version (APA):
Hahonou, E. K. (2008). Culture politique, esclavage et décentralisation. La revanche politique des descendants d'esclaves au Bénin et au Niger. *Politique Africaine*, (111), 169-186.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain.
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact rucforsk@kb.dk providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



ÉRIC KOMLAVI HAHONOU

CULTURES POLITIQUES, ESCLAVAGE ET DÉCENTRALISATION

LA REVANCHE POLITIQUE DES DESCENDANTS D'ESCLAVES AU BÉNIN
ET AU NIGER

CET ARTICLE ÉTUDIE LA FAÇON DONT DES GROUPES DE DESCENDANTS D'ESCLAVES DU NIGER ET DU BÉNIN ONT DIVERSEMENT SAISI LES OPPORTUNITÉS OUVERTES PAR LA DÉCENTRALISATION POUR ACCÉDER À LA REPRÉSENTATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL ET PARTICIPER À LA GESTION DE LA CHOSE PUBLIQUE. LES ASSOCIATIONS ONT JOUÉ UN RÔLE CRUCIAL DANS L'ÉMERGENCE D'UNE CONSCIENCE COLLECTIVE, SERVANT DE TREMPIN POLITIQUE À DES LEADERS D'ORIGINE SERVILE VERS DES RESPONSABILITÉS POLITIQUES MUNICIPALES ET PARLEMENTAIRES. IL APPARAÎT QUE LA PRATIQUE POLITIQUE DE CES NOUVEAUX ÉLUS, LOIN D'ÊTRE RÉFORMATRICE, TEND À REPRODUIRE LES MODES LOCAUX DE GOUVERNANCE PRÉVALANT AVANT LA DÉCENTRALISATION.

L'esclavage en Afrique reste un sujet délicat tant pour les sociétés dans lesquelles il a existé que pour les chercheurs, toutes disciplines confondues, qui en ont fait leur objet¹. Les positions idéologiques des auteurs l'emportent souvent sur des considérations de méthodes, comme le montrent les débats engagés entre « négationnistes », « relativistes » et activistes des mouvements anti-esclavages autour du film documentaire de Debord, des écrits de Botte autour du même cas nigérien², ou, plus récemment la polémique autour de l'enquête sur l'esclavage lancée par le gouvernement nigérien en novembre 2007. Mon propos n'est ici ni de

participer à ce débat en apportant un énième témoignage engagé sur l'existence d'individus ou de groupes vivant dans la servitude, ni de qualifier normativement les situations vécues par des descendants d'esclaves aujourd'hui en Afrique.

Il est ici question du lien entre les survivances de l'esclavage³ dans les cultures politiques africaines et le contexte de grande ouverture du champ de la représentation politique lié à la promotion récente de la décentralisation. À partir de trois études de cas issues d'enquêtes de terrain réalisées au Bénin et au Niger entre 2002 et 2008, je montrerai qu'en



dépit de la prégnance culturelle des stigmates sociaux relatifs à l'esclavage, les récentes réformes de décentralisation ont offert des opportunités inédites d'émancipation politique aux descendants d'esclaves. Toutefois, ces derniers les ont saisies de manières diverses. Au Niger, en milieu songhay, l'aristocratie a su maintenir son contrôle sur la représentation politique et sur l'exercice du pouvoir local au détriment des descendants d'esclaves, et ce malgré leur poids démographique. En revanche, chez les Touaregs de l'ouest du Niger et les Peuls du nord du Bénin⁴, les anciens esclaves organisés en associations à caractère identitaire ont su s'imposer dans le paysage politique et institutionnel des communes et s'emparer des appareils délibérants et exécutifs. Pour autant, le relatif renouvellement des élites politiques locales n'a pas donné lieu à des transformations profondes des modes de gestion des affaires locales – au contraire, les pratiques de gouvernance qui prévalaient avant la mise en œuvre de la décentralisation perdurent⁵.

DÉCENTRALISATION, DÉMOCRATISATION ET PARTICIPATION DES GROUPES SUBORDONNÉS

Pour bien des théoriciens et praticiens du développement, la décentralisation des États africains lancée par les bailleurs de fonds à partir du début des années 1990 était la meilleure façon de promouvoir une démocratisation « par le bas ». Elle semblait devoir résoudre tous les maux dont souffraient ces États à la fois trop centralisés et superficiellement démocratiques. Elle était censée, entre autres,

assurer le respect des droits humains, promouvoir la « bonne gouvernance », la transparence et l'*accountability* (et ainsi stimuler l'efficacité de la gestion des ressources publiques), favoriser une approche plus participative du développement, accroître la responsabilisation et faciliter la participation des groupes les plus démunis et marginalisés...

Devenues une conditionnalité de l'aide, les réformes de décentralisation ont été mises en œuvre bon gré mal gré par les gouvernements africains. Au-delà des enjeux idéologiques et théoriques, les risques politiques pour les gouvernants constituaient bien sûr un frein à leur mise en œuvre (comme en témoigne le coup d'État d'avril 1999 contre le président Baré à la suite de l'annulation des résultats des élections communales de février). Au Bénin et au Niger, ces réformes annoncées au début des années 1990 à l'occasion des conférences nationales n'ont été effectivement mises en œuvre respectivement qu'en 2003 et 2004, avec la mise en place de communes dirigées par des conseils élus.

La décentralisation a très largement ouvert les possibilités d'exercice du pouvoir dans les arènes politiques locales. La mise en place des communes a multiplié les possibilités d'exercer des mandats électifs (77 conseils communaux au Bénin, 265 au Niger), dans des pays où, jusque-là, seule l'Assemblée nationale et le Président étaient choisis au suffrage universel. Mais la décentralisation s'inscrit dans des contextes historiques, structurels et culturels spécifiques qui font qu'un même modèle démocratique,

donnant lieu à des réformes politiques et institutionnelles similaires, est diversement approprié. On soulignera ici quelques-uns des effets sociaux et politiques de la décentralisation sur des sociétés locales.

Face à la loi instituant un transfert de compétences et de ressources vers les communes, on a assisté à deux mouvements opposés au niveau social. D'une part, les élites intellectuelles ou « ressortissants » établis en ville (fonctionnaires, cadres retraités, cols blancs du secteur privé...) sont « revenus à la maison » pour tenter d'occuper des fonctions dirigeantes dans les exécutifs communaux (très souvent avec succès⁶). D'autre part, les leaders des multiples organisations locales qui assuraient quotidiennement la gestion de bon nombre de biens et services publics et collectifs (élites paysannes, notables et membres de la « chefferie traditionnelle »...) se sont en partie réorientés vers les instances décisionnelles communales. Le renouvellement des élites locales s'est donc bien souvent avéré tout à fait relatif de ce point de vue.

À un autre niveau de lecture de la mobilité sociale et politique, la démocratie décentralisée est venue bousculer certaines considérations fondamentales relatives à « l'adultérité politique » dans des sociétés où l'accès aux espaces villageois et aux « espaces de souveraineté » était généralement déterminé par le sexe (les hommes plutôt que les femmes), l'âge relatif (les aînés plutôt que les cadets) et le statut social (les hommes libres plutôt que les esclaves)⁷, et non selon un principe d'égalité ou selon le poids électoral

respectif des groupes sociaux en présence. Moins souvent cités et ciblés que les jeunes et les femmes par les organisations qui promeuvent la décentralisation comme instrument d'*empowerment*, les esclaves, éternels *outsiders* des sociétés africaines⁸ – lorsqu'ils ont pu s'organiser comme on le verra dans les études de cas suivantes – comptent au Niger et au Bénin parmi ceux des « cadets sociaux » qui ont le mieux su mettre à profit les opportunités de représentation politique de leur groupe et d'ascension sociale de leurs leaders.

Les trois groupes sociétaux présentés ici (Kel Tamasheq et Songhay de l'Ouest nigérien et Fulbé du Nord Bénin) ont notamment en commun d'appartenir à la catégorie des sociétés stratifiées (propriété structurelle) où les populations serviles, jusque-là dominées politiquement, dépassent numériquement les aristocrates qui les dirigeaient. Autre point commun, dans les cultures politiques locales, le statut servile est *a priori* incompatible avec l'exercice de fonctions de représentation politique (propriété culturelle). Ces deux éléments jouent un rôle essentiel dans les modalités d'appropriation locale de la démocratie. Toutefois la culture politique n'est pas produite *au départ* par le système social : elle n'est pas un ensemble immuable et cohérent, elle se développe et change sur la base de ses propres règles et processus, et en fonction des interactions historiques avec d'autres domaines de la vie sociale⁹.



L'exercice difficile de la représentation politique des descendants d'esclaves en milieu songhay (Niger)

En dépit d'un rapport démographique favorable aux anciens esclaves, depuis l'avènement des partis politiques au Niger en 1946, tous les députés à l'Assemblée nationale issus du Gorououl sont issus de l'aristocratie¹⁰. Aucun descendant d'esclave n'a pu émerger politiquement. La décentralisation n'a pas modifié cet ordre des choses : les considérations relatives au statut d'esclave restent très importantes et les descendants d'esclaves songhay ou zarma font encore l'objet de discriminations silencieuses dans les institutions politiques locales. Les « non-dits » de la culture politique locale se traduisent par une mise à l'écart des postes de décision dans les organisations politiques, à travers diverses manipulations.

« C'est vrai et c'est toujours délicat comme sujet [la place des esclaves]. Lors de la mise en place du bureau de l'ONG XY en 1992, il a fallu jouer de ruse pour parvenir à placer un noble en tête. Notre village étant peuplé à 90 % de captifs, il était logique [qu'ils] dominant dans le bureau au niveau de la présidence, la vice-présidence... Mais après un débat en aparté, nous avons manigancé pour me placer en bonne position. On m'a dit "Voilà c'est toi qu'on veut mettre parce que c'est le chef-lieu de canton et on ne peut pas mettre un 'captif' à sa tête ! Donc il faut mettre des critères pour que tu sois devant et c'est à toi de te débrouiller pour ces critères". Alors nous avons fait valoir la nécessité d'avoir quelqu'un capable de discuter avec les Blancs, les ONG et de lire les papiers¹¹. Voilà, alors que ce sont eux-mêmes [les descendants d'esclaves du village] qui m'ont proposé. Et c'est comme

ça que je suis rentré dans le bureau » (un membre du bureau de l'ONG XY, canton de Gorououl, 2003).

Ces clivages sociaux, qui s'expriment en milieu associatif et qui traduisent les « survivances idéologiques et symboliques de l'esclavage¹² », structurent aujourd'hui la sphère partisane dans le Gorououl.

« Au Gorououl, s'il y a deux grands partis aujourd'hui, le MNSD [Mouvement national pour la société de développement] et le PNDS [Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme], c'est surtout à cause du problème de "castes", et nous, comme nous l'avons bien compris, c'est l'une des raisons qui nous a fait approcher le PNDS. [...] Au MNSD, il y a les vieux et ceux qui ne veulent pas les bousculer. Nous, les rebelles, nous nous rangeons du côté de PNDS pour tenter de changer les choses [...]. En allant au village pour demander aux gens de me suivre, il faut qu'on sache que je suis noble sinon ceux qui se savent nobles ne vont pas me suivre. Ce n'est pas facile ! En me présentant en même temps que celui qui est de caste, les choses se renforcent, on peut tirer des deux côtés pour renforcer le parti » (un jeune politicien d'origine noble, ressortissant du Gorououl, Niamey, 2003).

Les esclaves (*bagnéy*) représentent un électorat considérable, décisif avec l'ère du multipartisme entamée au début des années 1990, première étape dans l'ouverture du jeu politique au Niger. Les jeunes nobles (*borciney*), écartés des positions de leadership au sein du MNSD, ont trouvé dans ces clivages l'occasion de bâtir des alliances stratégiques avec les jeunes « castés », qui sont néanmoins maintenus dans des positions secondaires.

À Niamey, selon la rumeur alimentée par une intelligentsia aristocratique militant au sein du MNSD Nassara¹³, la majorité des Songhay-Zarma de la région de Tillabéri inscrits au PNDS seraient d'origine servile. Tout militant de ce parti est ainsi entaché du soupçon d'être « casté » ou sympathisant d'une cause illégitime, celle des gens de statut servile cherchant à dépasser leur condition. Malgré le nombre d'« esclaves » au Gorouol et compte tenu du second rôle occupé par le PNDS sur l'échiquier national, ce parti n'a pas percé lors des élections communales de 2004. Le parti MNSD Nassara, localement contrôlé par l'aristocratie, a emporté l'ensemble des onze sièges du conseil. De fait, tous les conseillers communaux songhay sont des aristocrates ou des hommes libres¹⁴.

Malgré les opportunités de représentation politique offertes par les récentes élections communales, l'opposition entre descendants d'esclaves et nobles n'a trouvé à s'exprimer ni au sein de la sphère associative ni au sein du conseil communal du Gorouol, contrairement à l'évolution de la situation politique des descendants d'esclaves chez les Kel Tamasheq voisins immédiats de Bankilaré.

L'émancipation politique des populations kel tamasheq d'origine servile à Bankilaré (Niger)

Les crises répétées qu'ont subies les sociétés kel tamasheq à la suite des grandes sécheresses du xx^e siècle et de la politique coloniale à partir de 1904 ont contraint les maîtres à affranchir une grande partie de leurs esclaves (*iklan*).

Ceux-ci ont défriché la brousse pour s'y installer comme cultivateurs ou ont continué leur vie de pasteurs nomades en versant éventuellement des tributs réguliers à leurs maîtres. Ces derniers ont parfois conservé un pouvoir sur leurs esclaves économiquement émancipés. Bien souvent, cela se traduit par une sorte de prolongement dans la représentation partisane des rapports de clientèle entretenus entre les deux catégories sociales¹⁵. En vertu de ces rapports, les *iklan* ont apporté leur soutien électoral à leurs anciens maîtres *imajeghen*. Dans le cas des Kel Tamasheq de Bankilaré, les *imajeghen* de la chefferie coutumière et leurs alliés *ineslimen* (religieux) se sont appuyés sur les relations tributaires et clientélares avec les dépendants (*imghad* et *iklan* surtout) pour remporter les scrutins entre 1989 et 1999. Le statut de métis, ambigu s'il en est, a été mis à profit à plusieurs reprises pour contrer le poids croissant des *iklan* dans le jeu politique local. La députation a donc été monopolisée par l'aristocratie au détriment d'une majorité d'*iklan*, jusqu'en 1999.

À la fin 1999, à Bankilaré, la lutte pour l'émancipation des descendants d'esclaves menée par l'association Timidria a finalement porté ses fruits, avec l'accession à la députation du premier descendant d'esclave¹⁶. Bien que le député titulaire fût un « ancien », la contestation de la domination politique des *imajeghen* et des *ineslimen* à Bankilaré était plutôt le fait des jeunes. Outre le militantisme de Timidria, l'accès à la députation d'un *akli* (sing. de *iklan*) doit beaucoup au soutien de certains politiciens du



Gorouol¹⁷. La victoire des *iklan* aux législatives de fin 1999 ne doit pas pour autant cacher des divisions internes. Parmi eux, conservateurs et progressistes s'opposent. Longtemps focalisé sur l'action militante, Timidria n'était ni tout à fait courtier en développement ni tout à fait parti politique. De ce fait, Timidria est longtemps resté un acteur atypique et mal compris de l'arène locale :

« L'esclavage, ça existe dans le Coran. Sauf s'ils vont faire disparaître le Coran pour ne pas rencontrer le mot. Que l'esclavage disparaisse ? Ça veut dire que c'est des gens qui sont contre le Coran, contre Dieu. » (extrait d'une discussion entre deux femmes kel tamasheq, Ballejara, 2003).

La constitution d'un parti politique spécifique aux descendants d'esclaves, le Parti pour le renouveau démocratique (PRD) Mahiba – parti *tan iklan*, « parti des esclaves », disent les *imajeghen* –, qualifié d'aile politique de Timidria, a constitué un tournant. Le PRD Mahiba est né en 1996 d'une scission du Parti pour l'union nationale et la démocratie (Pund) Salama, lui-même issu d'un processus de fractionnement avec l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) Amana, aile politique de la rébellion touarègue¹⁸. Les trois partis ont en commun d'être soutenus essentiellement par un électorat kel tamasheq. Pour les militants originaires de Tillabéri (à l'époque chef-lieu de département de l'ouest du Niger, dont relève Bankilaré), l'adhésion initiale au Pund Salama était motivée par le constat d'une sous-représentation politique des Kel

Tamasheq et un sous-développement relatif par rapport au Songhay. Par la suite, la création du PRD a répondu au besoin de s'émanciper des anciens maîtres *imajeghen* qui gardaient le contrôle du bureau du Pund. Dans la zone de Bankilaré, deux agents de l'État issus de la « communauté touarègue noire » en ont été les porte-drapeaux.

Bien qu'il n'ait pas réussi à s'imposer sur l'échiquier politique national et local¹⁹, le PRD Mahiba a, par son émergence, marqué une évolution importante dans les mentalités en tant que tentative de rupture avec l'ordre antérieur. Opportunistes, les leaders locaux de Timidria et du PRD ont emboîté le pas au premier député *akli* de Bankilaré et poursuivi leur carrière politique au sein du MNSD, drainant leur électorat derrière eux et accédant ainsi aux indispensables moyens financiers que requiert l'aventure coûteuse et incertaine des campagnes électorales²⁰. Aux législatives de 2004, le siège de député de la circonscription spéciale de Bankilaré a ainsi été conquis par un descendant d'esclave.

Le leader local de Timidria et futur député *akli* a joué un rôle déterminant dans la campagne pour les communales de juillet 2004 et la composition de l'exécutif communal. Le conseil communal de Bankilaré élu fin 2004, après une reprise des élections en juillet (pour cause de fraudes), est composé de onze conseillers élus et de deux membres de droit en la personne du député de Bankilaré et du chef de groupement Kel Igirer. Il est fortement dominé par le MNSD (8 sièges sur 11) qui a gagné l'essentiel des voix

des *iklan* tandis que la chefferie traditionnelle et ses alliés, affiliés pour la circonstance à la Convention démocratique et sociale (CDS), devaient se contenter de 3 sièges (dont un *akli*). Logiquement, le poste de maire de la commune de Bankilaré a été accordé à un descendant d'esclave, en l'occurrence un employé de la préfecture de Téra « ressortissant » de Bankilaré (ce qui est d'ailleurs courant au Niger et au Bénin où le profil des « cols blancs », courtiers en développement et courtiers politiques, domine les exécutifs municipaux). Outre l'appui du député, les candidats MNSD à la gestion communale avaient bénéficié du soutien financier d'un ressortissant peul de Bankilaré, conseiller auprès du Premier ministre Hama Amadou depuis déjà plusieurs années, et du soutien non moins important d'un commandant des forces armées. Il s'avère d'ailleurs que ce sont ces deux derniers et le député qui, depuis Niamey, contrôlent le jeu politique à Bankilaré. On notera au passage que la décentralisation au Niger ne consacre pas comme attendu l'autonomie des collectivités locales dans la gestion des affaires publiques. Mais on retiendra surtout que c'est ce même éveil collectif développé sous le manteau associatif qui a permis aux esclaves fulbé du Nord Bénin de sortir de la marginalisation politique.

La revanche des gando de Kalalé (Bénin)

Si les Fulbé sont généralement connus pour avoir fait partie des groupes à l'origine de formations étatiques pré-coloniales en Afrique²¹, ceux du Borgou échappent à cette règle. Leur position de

dominés par les Baatombu et les Wasangari avant la colonisation s'est largement perpétuée dans l'ère postcoloniale. Exploités par les agents de l'administration, rackettés par les hommes en tenue (gendarmes, agents des eaux et forêts, douaniers, policiers...), rançonnés par des fonctionnaires et des agents de la justice, souvent lésés dans les affaires de dégâts champêtres causés par leurs animaux aux Baatombu et aux Boo sédentaires, et régulièrement trompés par les intermédiaires locaux (« chefs de district », « délégués » et autres « chefs de village »), les Fulbé sont reclus dans un stoïcisme qui prend ses racines dans le *senteene* (pudeur, retenue, honte propre au système de valeur fulbé). On parle même d'« automarginalisation des Peuls²² », qui jusqu'à ces dernières années se tenaient eux-mêmes à l'écart du jeu politique, de telle sorte qu'ils ne pouvaient mettre fin aux vexations dont ils étaient victimes.

À l'image de la rébellion touarègue du Niger ou du Mali mais dans une version pacifique, les Fulbé du Nord Bénin ont connu un mouvement politique d'éveil collectif à travers l'organisation Laawol Fulfulde (« la voie des Fulbé ») à partir de décembre 1987. Réputés incapables d'action collective, les Fulbé ont en réalité créé la surprise en exprimant publiquement de multiples revendications à l'endroit des autorités à l'occasion d'un important séminaire linguistique. Cet événement a été rendu possible grâce à une conjoncture politique particulière qui a amené l'État béninois, à partir des années 1980, à renoncer à son projet d'encadrement politique de la société et à



favoriser l'expression de la diversité des ethnies et des cultures²³. Au cours de ce séminaire, l'alphabétisation et la scolarisation ont été érigées en « clef de l'émancipation » des Fulbé. L'instruction devait contribuer à réduire la marginalisation et l'exploitation des Fulbé par les HaaBe²⁴ (les « autres », les « non-Peuls »). Mais le grand mouvement fulbé du Nord Bénin s'est traduit *in fine* par une autre forme d'exploitation : celle des Fulbé par les Fulbé. L'organisation s'est en effet transformée en une sorte de tribunal traditionnel dominé par les « Peuls rouges » (nobles) et est devenue un nouvel espace de prédation à l'encontre des éleveurs fulbé. Plus loin, les « Peuls noirs » (ou *gando*), qui dans les sociétés locales ont un statut servile²⁵, ont exprimé leur frustration vis-à-vis des « Peuls rouges » : « On évoque l'origine des Peuls et on ne parle pas des *gando*. On nous appelle pour financer les séminaires mais c'est tout ! On nous escroque et on nous domine toujours... ».

Conscients d'être déconsidérés du fait de leur statut servile et maintenus dans des positions marginales au sein de l'association Laawol Fulfulde, une grande partie des *gando* se sont finalement désolidarisés de ce grand mouvement et ont monté leurs propres organisations à partir de 2000, suivant le même modèle des séminaires linguistiques. Ainsi est née l'association Idi Waadi (« Ce qu'on veut a eu lieu ») derrière quelques leaders *gando* de Nikki. Dans la foulée, une kyrielle d'associations sœurs, en rupture avec l'ordre ancien, a émergé au niveau local : Djanati (« La paix enfin venue »),

Semmee Allah (« La force de Dieu »), etc. Jusque-là exclus par les autres groupes (Boo, Baatombu et « Peuls »), les *gando* ont revendiqué collectivement leur différence : « Ni Baatombu, ni Peul »²⁶ mais *gando*. À l'instar des organisateurs du premier séminaire linguistique, les intellectuels initiateurs des mouvements *gando* en sont devenus les leaders, et ces mouvements leur ont servi de tremplin politique à l'occasion des scrutins municipaux de décembre 2002-janvier 2003.

À Kalalé, la composition du conseil communal traduit la domination démographique des *gando* au sein de la population : sur 17 conseillers communaux, 9 sont *gando*. Orou Sé Guéné – tête de la liste du Rassemblement pour l'unité nationale et la démocratie (RUND) et leader de l'association Semmee Allah – a mené sa campagne électorale auprès de ses « frères » sur le thème de l'émancipation politique des *gando*, de la lutte contre la mauvaise gestion de la filière coton, de la protection contre les tracasseries des HaaBe, etc. Les candidats du RUND ont remporté 7 sièges et une coalition avec des conseillers d'un petit parti ayant emporté 2 sièges a suffi pour créer une majorité et désigner Orou Sé Guéné comme premier maire élu de la commune de Kalalé au début 2003. Quatre ans plus tard, à l'issue des élections législatives de mars 2007, Orou Sé Guéné et son collègue maire (également *gando*) de la commune voisine de Nikki sont même devenus les premiers députés *gando* de leurs localités.

Si, pour les descendants de l'aristocratie locale, la victoire d'un *gando* a jeté l'opprobre sur la localité de Kalalé,

l'émergence d'un descendant d'esclave à la tête d'une collectivité n'est pourtant pas un fait entièrement nouveau dans le Borgou. À Nikki, localité voisine et fief du royaume Baatombu, des descendants d'esclaves s'étaient déjà vu confier la gestion de la cité sous le régime de Kérékou – Le chef de l'État béninois (lui-même originaire d'un groupe stigmatisé, les Somba) s'employait alors à dessein à placer des sous-préfets issus des groupes sociaux stigmatisés dans les fiefs des sociétés aristocratiques. L'émergence des descendants d'esclaves s'inscrit donc là aussi dans une tendance plus ancienne que la récente vague de mise en œuvre de la décentralisation.

Au-delà des importants changements des relations politiques entre maîtres et esclaves qu'a favorisé l'émergence d'un espace de revendication (le milieu associatif) et la récente mise en œuvre de la décentralisation dans les arènes politiques locales et nationales, les modalités de la gouvernance locale n'ont pas fondamentalement évolué.

**CHANGEMENTS SOCIOPOLITIQUES
ET PERMANENCE PROCESSUELLE :
LES NOUVELLES ÉLITES DANS
LA GOUVERNANCE LOCALE**

L'apparition des communes dans le paysage institutionnel et politique local est récente tant au Bénin qu'au Niger. On pourrait penser que ce phénomène a permis un renouvellement des élites gouvernantes locales. Pourtant, le fait communal ne remodèle qu'en partie les arènes politiques locales dont la « gouvernance » était jusque-là assurée par des

entités administratives déconcentrées (sous-préfectures, postes administratifs), par un ensemble d'organisations de type associatif et par la chefferie dite « traditionnelle ». Les communes ne se sont donc pas substituées à un vide politique, administratif, organisationnel et institutionnel. Elles se sont au contraire ajoutées aux multiples organisations existantes au sein desquelles de petites élites locales avaient constitué leurs « niches »²⁷. Ces multiples acteurs de la gouvernance locale, qui géraient aussi bien l'eau potable que les filières économiques (organisations de producteurs de coton, groupements d'éleveurs...), encadraient le transport (syndicats de transporteurs), participaient à l'investissement public, administraient les collectivités, etc., ont immédiatement investi les instances communales auxquelles l'ensemble de ces missions a été légalement confié. D'une part, l'analyse des profils des conseillers communaux montre que les dirigeants des principales organisations associatives locales ont mis à profit l'influence politique acquise au sein de ces organisations pour accéder aux conseils communaux. D'autre part, on a assisté à un mouvement vers les communes des cadres d'une administration territoriale dépossédée de ses moyens (l'essentiel des ressources financières des entités déconcentrées a en effet été transféré aux collectivités décentralisées). Ainsi, d'anciens sous-préfets, secrétaires généraux et autres cadres administratifs des sous-préfectures, des agents des services techniques de l'État et des enseignants se sont positionnés dans la bataille des toutes premières élections



communales. Nombre d'entre eux ont accédé aux principaux postes des exécutifs communaux (maires et maires adjoints). En ce sens, on ne peut pas parler d'un véritable renouvellement des élites politiques locales, mais plutôt d'un déplacement de celles-ci vers les institutions communales. La migration des acteurs politiques vers les communes s'inscrit dans le sillage du transfert des compétences et des ressources par les lois décentralisatrices au Bénin et au Niger.

En même temps que les élites locales ont conquis les communes, elles y ont transposé leurs conceptions et leurs pratiques de la gestion des ressources collectives et publiques. La gestion des collectivités décentralisées se place ainsi dans le prolongement des logiques qui prévalaient avant leur mise en place, tant dans la gestion des sous-préfectures que dans celle des organisations de producteur de coton, des comités communautaires de gestion de l'eau, etc. La gouvernance communale a en quelque sorte hérité des dynamiques sociopolitiques, de la culture politique et de « l'économie morale de la corruption²⁸ » qui s'était développée et ancrée dans les institutions locales en charge de la gestion des biens communs. Ces pratiques locales sont caractérisées par des détournements de fonds, la systématisation de la surfacturation, le non-remboursement des crédits, diverses formes de néopatrimonialisme et de népotisme, un clientélisme qui permet une certaine redistribution des ressources appropriées... Elles sont généralisées, s'observent dans tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux.

Au Bénin, le secteur du coton est assez illustratif de ces dynamiques liées au « complexe de la corruption²⁹ » et de leur ancrage dans les pratiques et dans les systèmes de représentations de la gestion des ressources communes jusqu'au niveau villageois.

« Au village, devenir secrétaire de groupement villageois est devenu l'ambition ultime des jeunes élèves » (entretien avec le maire d'une commune du Borgou, juin 2006).

Le secrétaire de groupement villageois (GV) est celui à qui est notamment confiée la gestion des intrants liés à la culture du coton (semences, engrais, pesticides, crédits de campagne) et la gestion des ristournes (marges de sécurité, plus-value, fonds critique et taxe sur le kilo de coton produit). Les modalités concrètes de cette gestion permettent au secrétaire et aux autres membres du bureau de s'enrichir rapidement, au vu et au su de tous et avec une certaine impunité³⁰. La consommation ostentatoire des ressources accumulées aux postes de gestion des groupements de producteurs (cérémonies funéraires, achat de véhicules particuliers, d'appareils audio et vidéo...) avait amené les jeunes producteurs de coton à dénoncer leurs aînés dès les années 1990, dans un contexte de crise scolaire et de retour des déscolarisés dans leurs villages. Les jeunes lettrés ont rapidement écarté les anciens des bureaux des groupements ou, à défaut, ont créé de nouveaux groupements où ils ont reproduit les mêmes pratiques et perpétué le même « modèle » de la réussite sociale rapide.

« Dans tout le septentrion, c'est comme ça. Et c'est lié à la corruption. Dans certains GV, les présidents sont là depuis 1984, alors que les textes prévoient des mandats de trois ans. Mais ils ne veulent pas quitter. Comme chacun veut diriger, on crée d'autres réseaux pour pouvoir être à la tête ! » (l'ancien gérant de l'Union communale des producteurs de coton de Kalalé, devenu adjoint au maire de Kalalé, juin 2006).

À Kalalé, les leaders *gando* se sont également inscrits dans cette dynamique de renouvellement des appareils dirigeants des groupements de producteurs. Sur 74 groupements de producteurs, plus de la moitié est *gando*. C'est notamment sur certains de ces groupements que les leaders *gando*, dont Ourou Sé Guéné, se sont appuyés pour financer les campagnes électorales des municipales de 2002-2003 et se faire élire. Les organisations de type associatif sont de véritables instruments politiques qui permettent d'une part un enrichissement personnel rapide, mais aussi et surtout d'obtenir une base pour asseoir un réseau clientéliste. Les leaders élus de ces structures ont pour mandat tacite d'assurer auprès de leur électorat une redistribution des ressources qu'ils gèrent. C'est auprès d'eux que les supporters peuvent obtenir aides sociales et protection (contre la justice, les porteurs de tenue...). Et c'est à ce moment-là que l'argument de l'appartenance à un groupe est mobilisé dans les discours politiques. En effet, la redistribution s'effectue en premier lieu dans le cercle familial, au niveau des amis et alliés qui se recrutent au sein du groupe social ou ethnique. Ni la gestion des groupements de producteurs *gando*, ni celle des mouvements

culturels et identitaires *gando* n'échappent *a priori* à ce modèle dominant.

« Ils [les *Gando*] ont fait leur route mais ils sont tombés dans les mêmes erreurs en copiant les comportements de leurs maîtres. Ils ont fait la même chose, sinon pire ! » (un « Peul rouge », membre dissident de Laawol Fulfulde, avril 2007).

Ces pratiques et logiques qui animent le milieu associatif sont reconduites dans les institutions communales qui, par les compétences et les ressources qui leur ont été transférées, se présentent aux acteurs locaux comme de nouvelles opportunités de rente. Quelle que soit la rhétorique utilisée pour accéder au pouvoir communal, la gestion au quotidien des élus *gando* ne se différencie en rien de celle des autres. Alors que le premier mandat n'est pas encore achevé, les premiers bilans sont déjà dressés : « À 80 % les maires sont venus pour s'enrichir ! » s'écriait ainsi un cadre de l'Association nationale des communes du Bénin interrogé en juin 2006.

Dès 2005, après avoir déjoué une première tentative de destitution à son encontre en rachetant quelques-uns de ses conseillers communaux³¹, le maire *gando* de Kalalé a été destitué de ses fonctions à l'issue d'un « vote de défiance » du conseil communal (par 14 voix contre 3). Comme nombre de ses collègues maires du Borgou, le maire de Kalalé se voyait reprocher une « gestion solitaire » de la commune. Il est en effet généralement attendu d'un maire, « placé aux affaires » par ses alliés au sein du conseil, « qu'il ne bouffe pas seul » mais qu'il assure



équitablement le partage. Dans la culture politique communale, l'*accountability* des maires se définit notamment en termes de capacité de redistribution vers les autres élus : indemnités de session, frais de transport, accès aux formations des agences d'aide au développement et missions diverses donnant droit à *per diem*...

Loin des considérations de statut social, la destitution du maire de Kalalé appuyée par la préfecture de Parakou s'inscrit dans une dynamique plus large de destitutions en série qui a affecté en particulier – mais pas seulement – les communes du Nord à l'approche de l'élection présidentielle de mars 2006. Toute destitution de maire au Bénin est en effet à situer dans un contexte politique plus large. Tantôt orchestrées ou poussées, tantôt empêchées par la tutelle administrative des communes, c'est-à-dire le préfet nommé par le gouvernement³², les destitutions sont toujours liées à l'état des relations entretenues avec le pouvoir central.

Au Niger, à Bankilaré et au Gorouol, les institutions communales avaient à peine été mises en place que les détournements étaient déjà routiniers. Les communes étant surtout perçues dans l'immédiat comme « quelque part où s'accrocher », les embryons d'institutions communales mis en place au Gorouol et à Bankilaré étaient suffisants pour satisfaire aux objectifs immédiats visés par les élus locaux : prendre sa part des ressources communales.

Au Bénin comme au Niger, dans les communes étudiées, les procédures et modalités pratiques du partage sont très

similaires. À Kalalé et dans la plupart des communes béninoises, l'exécutif se limitant aux postes du maire et de ses adjoints, le conseil communal a pris une « mesure détournée » pour impliquer les membres de l'organe délibératif dans l'exécutif. Certains des conseillers communaux (en général de la mouvance locale au pouvoir) ont été nommés « chefs d'arrondissement » et responsabilisés dans la collecte des taxes municipales, notamment au niveau des marchés villageois. Cela permet aux deux tiers du conseil de participer directement à la mise en œuvre de la politique communale de recouvrement des recettes et d'avoir une main dans la « marmite communale »³³. Au Niger, les conseillers communaux de Gorouol ont décidé, quant à eux, d'affecter les suppléants de liste électorale de chaque conseiller communal aux postes de collecteurs de taxes de marché. Ce procédé – accueilli positivement par la direction nationale du MNSD Nassara au pouvoir au Niger – officialisé et formalisé par un acte signé du maire, permet de fournir les « récompenses politiques » attendues par les suppléants. Officiellement payés au pourcentage des recettes collectées, ces collecteurs – comme chacun sait au Niger – se rémunèrent surtout eux-mêmes³⁴. Ces mesures prises par les conseils communaux sont bien sûr peu compatibles avec l'objectif affiché d'accroissement des recettes communales.

« Les suppléants, ils ne sont rien dans les communes. Mais ça, c'est l'esprit de partage, c'est pour les garder en respect. Cela suppose que les conseillers se sucent, alors on donne des tickets aux suppléants

en compensation. C'est une récompense politique ! » (un chef de canton, Téra, Niger, septembre 2006).

« Cette pagaille n'est pas propre à ces deux communes [Gorouol et Bankilaré], on la trouve aussi à Méhana et à Dargol, c'est un peu partout ! » (un cadre de la préfecture de Téra, Niger, septembre 2006).

Que ce soit dans les représentations de la commune ou dans la pratique de la gestion communale, le fait d'être ou non descendant d'esclaves ne joue guère. La commune est une arène politique dotée de ressources qu'il faut s'accaparer. À Kalalé ou Bankilaré, l'appartenance à une catégorie servile n'est aujourd'hui plus un obstacle à l'accès à ces ressources, il serait plutôt un atout (l'ethnicité comme ressource politique et comme stratégie efficace de mobilisation d'électorat). Ceux qui autrefois devaient se contenter du cou du mouton peuvent désormais obtenir les morceaux de choix³⁵. C'est dans ce sens qu'une revanche historique est prise.

Le type de rapports instaurés entre gouvernants et gouvernés dans les communes emboîte le pas aux modalités anciennes. Ces modalités sont caractérisées par un régime politique de type « féodal », au sens de Maquet, c'est-à-dire où sont organisées « entre deux personnes inégales en pouvoir, des relations de protection d'une part, de fidélité et de service d'autre part » et où prime le lien interpersonnel entre patron et client³⁶. À une différence près toutefois, le patron n'est plus systématiquement le maître, le client plus nécessairement le vassal ou l'esclave. Les exemples relatés ici soulignent aussi que ces relations de clientèle sont très

variables (alliances entre jeunes nobles et esclaves, poids des luttes de chefferie, opportunisme des ressortissants, factionnalisme et coalitionnisme) et instables (contestations, contre-alliances, procédures de destitution). L'accession au pouvoir local de personnes d'origine servile ayant des mandats de protection de leur électorat aura probablement des incidences sur leur intégration dans les sociétés (intermariages, rôles et fonctions politiques et religieux...). Elles amorcent un mouvement de la marge vers le centre de ces sociétés et témoignent de l'effacement progressif des stigmates serviles et de l'accès à la citoyenneté.

Du point de vue d'une idéologie aristocratique très largement diffusée au sein des sociétés locales (y compris parmi les individus et groupes appartenant à des sociétés non stratifiées), il existe une incompatibilité entre le statut d'esclave et les fonctions de leadership. Relégués aux rangs les plus bas et aux travaux les plus ingrats des sociétés locales, les descendants d'esclaves sont restés très largement stigmatisés et jusque récemment marginalisés sur le plan politique. En dépit de ces rémanences de l'esclavage dans les cultures politiques ouest-africaines, les récentes élections communales organisées au Bénin et au Niger ont permis d'observer de grands changements sociaux et politiques. De nouvelles règles de participation au jeu politique s'imposent progressivement. La marginalisation sociale d'un groupe ne semble plus devoir entraîner automatiquement sa marginalisation économique et politique. Dans



des contextes environnementaux, économiques, culturels, sociaux et historiques variés, des groupes sociaux qui, statutairement, semblaient les moins bien placés pour prendre le pouvoir l'ont finalement accaparé.

Néanmoins, les évolutions sont contrastées (Songhay du Gorouol *versus* Fulbé de Kalalé et Kel Tamasheq de Bankilaré). La mise en œuvre des processus de démocratisation et de décentralisation poussés par les bailleurs de fonds n'est donc pas une condition suffisante à l'émergence des marginaux dans les arènes locales. Il est d'ailleurs remarquable qu'en dépit des efforts déployés par les bailleurs pour la promotion politique des jeunes et des femmes au Niger et au Bénin, ni les uns ni les autres ne semblent avoir été en mesure de saisir (en tant que groupes identitaires) l'opportunité des décentralisations démocratiques, qui apparaissent au plus comme un cadre potentiel d'expression de dynamiques déjà à l'œuvre dans les sociétés locales et globales. Mais pour ce qui concerne, les hiérarchies, l'hégémonie politique et les rapports de subordination au sein des sociétés « stratifiées », il semble bien qu'elles aient été remises en cause³⁷.

L'introduction de nouvelles règles d'accession au pouvoir politique (égalité des acteurs sociaux, primauté au poids électoral, bonus à l'éducation) semble bouleverser profondément l'ordre des choses, à la fois d'un point de vue structurel, culturel, politique et social. De nouvelles hiérarchies et de nouvelles inégalités sociales sont en passe de voir le jour : les leaders politiques d'origine

servile dominant les arènes politiques locales et s'imposent dans les arènes nationales (députés) au détriment des anciens maîtres progressivement relégués parmi les minorités politiques. Une idéologie concurrente s'affirme et de nouvelles légitimités apparaissent. Le statut d'esclave n'interdit plus la mobilité sociale. Les rapports de clientèle n'étant plus strictement fondés sur la hiérarchie traditionnelle des statuts sociaux, la question de la citoyenneté sera sans doute posée sous un jour nouveau.

Cependant, au-delà de ces changements d'acteurs et du bouleversement des statuts sociaux qu'ils impliquent, une fois acquise la participation au pouvoir les pratiques de gestion de la chose publique ont tendance à être reproduites à l'identique. Dans ce changement, il s'agit moins de réformer les modalités de la gouvernance locale que de prendre part au pouvoir³⁸ (passage du statut d'esclave et client à celui de patron, accès aux opportunités d'enrichissement rapide...).

L'émancipation politique des descendants d'esclaves (et assimilés) est bien sûr à situer dans une histoire longue. Le fait colonial et l'abolition de l'esclavage ont incontestablement introduit une rupture fondamentale dans l'ordre ancien en permettant une libération physique et une émancipation économique des esclaves sans pour autant bouleverser les hiérarchies sociales. Dans les sociétés kel tamasheq et fulbé ici prises en exemple, l'émancipation politique des esclaves (masculins uniquement) se réalise dans un contexte général marqué par la déchéance économique des maîtres, numériquement

minoritaires, une certaine aisance économique des captifs, un relâchement des relations tributaires et clientélares, mais surtout par le développement de mouvements défendant les intérêts d'une catégorie sociale longtemps maintenue en situation de dépendance (la rébellion touarègue et l'association Timidria au Niger, le mouvement culturel et linguistique puis les associations *gando* au Nord Bénin). Ces arènes politiques spécifiques se sont révélées être des espaces privilégiés pour l'émergence d'une conscience collective de classe dominée. Le passage psychologique du complexe identitaire à l'affirmation de soi effectué individuellement par un certain nombre d'intellectuels a pu s'y réaliser de manière collective, s'extirpant du même coup du carcan idéologique dominant. Les « res-sortissants » ou « intellectuels » d'origine servile devenus leaders de ces mouvements ont pu y développer ou renforcer des liens clientélares basés sur la parenté, l'ethnie et la proximité sociale. Une même rhétorique émancipatrice s'y déployait. L'ennemi y est facilement reconnaissable : à Bankilaré, il est « rouge », il prélève l'impôt, rançonne ses sujets plutôt qu'il ne les protège, et monopolise l'action politique sans assurer son rôle de redistribution ; à Kalalé, ce sont également les « Rouges » qui s'étaient un temps substitués aux Haabe, ceux qui méprisent les *gando*, les rackettent et les exploitent. Un vent de révolution et de revanche historique a soufflé. La mobilisation politique des anciens esclaves semble devoir restructurer profondément les systèmes hiérarchiques traditionnels et effacer

progressivement les stigmates sociaux liés aux esclaves.

Une nouvelle idéologie foncièrement égalitaire, qui valorise le niveau d'instruction, le poids économique et démographique (électoral), s'impose progressivement aujourd'hui face à l'idéologie aristocratique et il semble peu probable que les Songhay de Gorouol résistent aux changements en cours dans les sociétés voisines dès lors qu'une identité collective de descendants d'esclaves pourra s'y affirmer (ce qui implique de rompre avec le silence et les tabous). De toute évidence, on assiste dans ces sociétés à de profondes mutations sociopolitiques qui viennent complexifier considérablement les cultures politiques, les règles du jeu politique, l'accession au pouvoir et à la citoyenneté.

Éric Komlavi Hahonou
Lasdel Niamey
Université de Roskilde

1. Une version anglaise de ce texte, plus développée, est à paraître in B. Rossi (ed.), *Reconfiguring Slavery: West African Trajectories*, Liverpool, Liverpool University Press, 2009.

2. B. Debord, « Maîtres et esclaves au Niger », documentaire diffusé sur Arte en octobre 2002 ; R. Botte, « Le droit contre l'esclavage au Niger », *Politique africaine*, n° 90, juin 2003, p. 127-143.

3. Les termes « esclaves » ou « captifs », ici synonymes, ainsi que les termes issus des langues vernaculaires, désignent dans ce texte des catégories sociales et des statuts et non des conditions physiques d'asservissement.

4. L'utilisation des vocables « touaregs » ou « peuls » n'est pas neutre pour les acteurs locaux qui se réfèrent souvent au contraste rouges/noirs (ou sa variante blancs/noirs) pour figurer l'ethnicité et tracer les frontières d'une différenciation sociale, morale, idéologique et politique. Ainsi « Touareg » ou « Peul »



évoque plutôt les « rouges ». Pour les intellectuels « touaregs » d'origine servile, le terme politiquement correct pour désigner l'ensemble des catégories sociales composant leur société d'appartenance est « Kel Tamasheq » – les individus de langue et/ou de culture tamasheq. De même chez les Fulbé (au singulier Pullo, qui a donné naissance au terme francisé « Peul »), on retrouve ce recours aux distinctions (grossières et empiriquement non fondées) par la couleur. On parle de « Peuls rouges » et « Peuls noirs ». Ils ont en commun de parler la langue fulfulde. On ne retrouve pas une telle distinction dans les sociétés zarma et songhay où maîtres et esclaves étaient de même phénotype noir. Par convention, on se référera le plus souvent ici aux termes émiques Fulbé et Kel Tamasheq au sens de l'ensemble des populations se revendiquant de la culture de ces groupes. J'utiliserai par la suite les termes « Peul(s) » ou « peul(e)(s) » pour traduire les différenciations ou oppositions au groupe *gando* de statut servile.

5. Cette notion désigne ici les pratiques empiriques du pouvoir et les modalités concrètes de gouvernement des sociétés et ne renvoie pas aux définitions normatives de la gouvernance (la « bonne »), nouvelle doctrine du développement.

6. Voir A. K. Métodjo, *Devenir maire en Afrique. Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 2008.

7. J.-P. Olivier de Sardan, « Séniorité et citoyenneté en Afrique précoloniale », *Communications*, n° 59, 1994, p. 119-136. Sur la persistance des stigmatisations sociales liées au statut d'esclave dans ces groupes, lire É. Hahonou, « Slavery and politics : stigma, decentralisation and political representation in Niger and Benin », in B. Rossi (dir.), *Reconfiguring Slavery...*, *op. cit.*

8. S. Miers et I. Kopytoff (dir.), *Slavery in Africa. Historical and Anthropological Perspectives*, Madison, University of Wisconsin Press, 1977.

9. Mon propos va dans le sens de Somers qui définit la culture politique comme « une configuration de représentations et de pratiques qui existent en tant que phénomène contentieux structurel et social en soi ». Voir M. R. Somers, « What's political or cultural about political culture and the public sphere? Toward an historical sociology of concept formation », *Sociological Theory*, vol. 13, n° 2, 1995, p. 134.

10. À l'indépendance du Niger, en conséquence de la scolarisation des esclaves et de leur recrutement dans l'administration coloniale, maîtres et esclaves songhay et zarma se partageaient de fait le pouvoir au sein de l'appareil d'État. Mais les esclaves, à quelques exceptions près (par exemple Boubou Hama, président de l'Assemblée nationale sous

la 1^{re} République et néanmoins dénigré pour ses origines serviles), devaient se contenter des seconds rôles. Voir J.-P. Olivier de Sardan, *Les Sociétés songhay-zarma (Niger, Mali) : chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Paris, Karthala, 1984, p. 205.

11. Contrairement à la plupart des familles aristocratiques peules ou kel tamasheq, les chefs songhay du Gorouol ont très tôt envoyé leurs enfants à « l'école des Blancs », en l'occurrence la mission catholique. Les descendants de nobles ont ainsi été mieux préparés que les autres groupes à prendre les rênes du pouvoir à l'indépendance du pays.

12. J.-P. Olivier de Sardan, *Les Sociétés songhay...*, *op. cit.*, p. 201-205.

13. Le MNSD Nassara est l'ancien parti-État (1989-1991). Après avoir perdu beaucoup d'influence lors de l'élection présidentielle de 1993 et sous le régime de Baré (1996-1999), le MNSD est redevenu en 2000 le parti dominant de la scène nationale et des arènes politiques du Gorouol et de Bankilaré. Le PNDS Tarraya s'affiche socialiste. Son leader, originaire de la région de Tahoua (centre du Niger) fut Premier ministre de 1995 à 1996. Le PNDS figure en bonne position sur l'échiquier politique national mais à peu de poids dans l'ouest du pays.

14. Paradoxalement, le conseil communal du Gorouol, qui ne comprend qu'un conseiller bella (c'est-à-dire un descendant d'esclave des Kel Tamasheq), est dirigé par celui-ci. Bénéficiant des luttes incessantes entre les deux ailes rivales de la chefferie cantonale songhay, ce conseiller bella, élu deuxième vice-maire, assure au quotidien le fonctionnement de l'institution communale. Voir É. Hahonou, *Observatoire de la décentralisation au Niger. Les premiers pas de la commune de Gorouol*, Niamey, LASDEL, 2007.

15. À titre d'hypothèse, je suis tenté de voir dans l'existence de liens de parenté fictifs établis entre « anciens » esclaves domestiques et « anciens » maîtres la base de rapports clientélares qui s'expriment aujourd'hui dans le cadre des compétitions électorales. Sur ces liens, voir J. Nicolaisen, *Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar*, Niamey, Ifan, 1962, p. 8 et J.-P. Olivier de Sardan, *Les Sociétés songhay-zarma...*, *op. cit.*, p. 122. On trouve également cette parenté fictive entre Peuls et *Gando* du Nord Bénin.

16. L'association Timidria (« fraternité » en tamasheq), née en 1991, milite pour la reconnaissance des droits à la citoyenneté des personnes de statut servile au sein des sociétés kel tamasheq du Niger. À ce sujet, voir M. Tidjani Alou, « Démocratie, exclusion sociale et quête de la citoyenneté : le cas de l'association Timidria au Niger », *Journal des Africanistes*, vol. 70, n° 1-2, 2000, p. 173-195 et « Courtiers malgré eux. Trajectoires de reconversion dans l'association Timidria

- au Niger», in T. Bierschenk, J.-P. Chauveau et J.-P. Olivier de Sardan (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, Mayence, Apad, 2000, p. 279-304. Pour une analyse détaillée sur l'action de Timidria dans l'Ouest nigérien, voir É. K. Hahonou, *En attendant la décentralisation au Niger... Dynamiques locales, clientélisme et culture politique*, thèse de doctorat, Marseille, EHESS, 2006.
17. Pour obtenir le soutien de l'électorat kel tamsheq dans la bataille pour la communalisation du poste administratif de Bankilaré, l'ancien député MNSD originaire du Gorouol et ancien ministre, a développé des relations de clientèle avec l'opposition locale à la chefferie de groupement de Bankilaré. Cette dernière, en passant aux couleurs du Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP) Jama'a, (le parti du président Baré au pouvoir depuis 1996), a laissé le champ libre aux esclaves au sein du MNSD. Voir É. K. Hahonou, « Les dynamiques politiques locales dans les futures communes rurales de Bankilaré et du Gorouol », *Études et travaux du Lasdel*, n° 28, 2004, p. 34-42.
18. Les revendications identitaires « touarègues » se sont développées à travers la rébellion à partir des années 1990 en fonction de discours visant à créer une cohésion sociale et à unifier un peuple divisé contre un État oppresseur. Dans le même temps, une autre identité a été renforcée, celle des Kel Tamasheq d'origine servile, en quête d'émancipation politique à l'égard de leurs maîtres.
19. En février 1999, lors des premières élections communales, le PRD Mahiba n'a remporté aucun des onze sièges du conseil communal. Le RDP Jama'a du président Baré a obtenu neuf sièges, tandis que le MNSD et le PNDS en ont emporté chacun un. Ces résultats ont été annulés en mars et le président Baré renversé par un coup d'État en avril 1999.
20. Le premier député bella dans le département de Tillabéri, dont Gorouol et Bankilaré font partie, a été élu en 1995, sous les couleurs du Pund Salama, « *Ce gaa parti* », littéralement le « parti de ceux qui vont à pied » par référence au manque de moyens qui le caractérisait localement. Voir É. K. Hahonou, « Les pouvoirs locaux dans la commune de Tillabéri », *Études et travaux du Lasdel*, n° 33, 2005, p. 40-47.
21. V. Azarya, *Nomads and the State in Africa: Political Roots of Marginality*, Leiden, African Studies Centre, 1996.
22. T. Bierschenk, « Rituels politiques et construction de l'identité ethnique des Peuls du Bénin », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 31, n° 2, 1995, p. 462.
23. *Ibid.*, p. 462-467.
24. Dans d'autres contextes, le terme HaaBe ou BaleeBe, traduit par « Noirs », inclut les esclaves. Ici, du fait de la dénomination englobante adoptée par l'administration béninoise et dans le contexte spécifique du séminaire fulfulde où la recherche d'unité de groupe primait, le terme HaaBe n'englobe pas les gando.
25. Très souvent, dans le Borgou, les gando étaient des enfants baatombu ou boo confiés à des Peuls parce que considérés comme des enfants-sorciers. Les Peuls les élevaient mais les réduisaient en esclavage. Si les conditions de production de tels esclaves ont pratiquement disparu, le statut servile est resté associé à leurs descendants. Voir C. Hardung, « "Ni vraiment Peul, ni vraiment Baatombu". Le conflit identitaire des Gando », in T. Bierschenk et P.-Y. Le Meur (dir.), *Trajectoires peules au Bénin. Six études anthropologiques*, Karthala, Paris, 1997, p. 109-138.
26. *Ibid.*
27. Suivant par là, le modèle « d'empilement institutionnel » décrit par T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan in *Les Arènes locales face à la décentralisation et démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois*, Paris, Karthala, 1998, p. 30.
28. J.-P. Olivier de Sardan, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1996, p. 97-116.
29. Le complexe de la corruption inclut « tout un ensemble de pratiques illicites, techniquement distinctes de la corruption, mais qui ont toutes en commun avec la corruption d'être associées à des fonctions étatiques, para-étatiques ou bureaucratiques, d'être en contradiction avec l'éthique officielle du "bien public" ou du "service public", de permettre des formes illégales d'enrichissement, et d'user et d'abuser à cet effet de positions de pouvoir », voir J.-P. Olivier de Sardan, « L'économie morale... », art. cit., p. 99.
30. Il n'est pas rare que les membres des groupements villageois se mobilisent pour négocier la libération de leurs responsables lorsque ceux-ci ont été interpellés par la gendarmerie.
31. « Monsieur le maire, on a faim ! Si tu ne nous donnes pas chacun 300 000 francs CFA comme l'a fait le FARD [Front d'action pour le renouveau, la démocratie et le développement]-Alafia, nous serons contre toi au vote de destitution », lui ont déclaré une dizaine de ses conseillers communaux. Le maire devait notamment rendre compte de l'utilisation de 53 millions de francs CFA provenant d'une subvention de l'Union communale des producteurs de coton.



32. Au Bénin, l'étalement des scrutins locaux, législatifs et présidentiel accentue l'instabilité des institutions communales dont les élus sont constamment sollicités et procèdent à d'incessants changements d'alliances.

33. Expression d'un cadre de la Mission de décentralisation, Cotonou, juin 2006.

34. Le procédé le plus courant pour empocher des recettes illégalement consiste à faire payer aux commerçants et autres usagers des places de marché des sommes qui diffèrent de la valeur faciale des tickets. À la mairie, le collecteur ne remet que l'équivalent des valeurs officiellement vendues.

35. Dans les sociétés kel tamasheq et songhay, lors des cérémonies le cou du mouton est traditionnellement réservé aux esclaves tandis que les meilleurs morceaux (filet, gigot) sont pour les maîtres.

36. J. Maquet, « Une hypothèse pour l'étude des féodalités africaines », *Cahiers d'études africaines*, vol. 2, n° 6, 1961, p. 292-314.

37. Selon Murdock cité par Balandier, le terme de stratification sociale ne « s'applique qu'à des sociétés où apparaissent des groupes essentiellement distincts et inégaux en raison de leur différence : par exemple, celles qui présentent une coupure entre hommes libres et hommes de condition esclave ». Voir G. Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1995, p. 99.

38. Voir aussi les travaux de Leservoisié soulignant l'émergence récente des descendants d'esclaves *fulbé* de la vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie dans un contexte de démocratisation, qui, sont plus enclins à réclamer leur participation au pouvoir qu'à changer l'ordre social établi : O. Leservoisié, « "Nous voulons notre part !" Les ambivalences du mouvement d'émancipation des SaafaalBe HormankooBe de Djéol (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 3-4, n° 179-180, 2005, p. 987 à 1013.